

Rapport de la commission relatif au Préavis no 3/2022 concernant l'utilisation de caméra de vidéosurveillance - modification du règlement y relatif

Faisaient partie de la commission ad hoc Mesdames et Messieurs:

Pierre Borel, Ernest Corbaz (qui remplaçait Christophe Chablais), Cyril Duruz (qui remplaçait Erich Dürst), Manon Reist (qui remplaçait Gabrielle Garoflid), Alexander Omuku, Vânia Luiz Francisco (qui remplaçait Enzo Santacroce), Brigitte Guex (qui remplaçait Youri Rosset), Jean-Pierre Michaud, absent
Fabienne Guignard, Présidente rapporteur

Monsieur le Syndic Alain Monod représentait la Municipalité

Monsieur le président, chers collègues,

En avril 2018, notre Conseil avait déjà accepté un préavis et un règlement concernant l'autorisation et l'utilisation de la vidéosurveillance sur le territoire de la Commune. En octobre de la même année, la loi cantonale sur le sujet était modifiée impliquant de facto quelques changements sur notre propre règlement. Plus précisément une modification sur laquelle nous devons voter, à savoir l'article 9.

Concernant le transfert de compétences pour délivrer les autorisations d'installation de caméras (article 1), c'est désormais à la préfecture qu'il faut s'adresser et non plus à la préposée aux données personnelles qui pourra pourtant se prononcer sur des recours éventuels. Mais cette modification ne modifie pas l'article concerné pour autant.

ARTICLE 9 (modifié)

Concernant le temps de conservation des images qui passe de 96 heures à sept jours, parfois davantage si la situation est très grave.

La nouvelle loi reprend toutes les exigences précédentes du bureau de la préposée aux données.

Précisons que la Commune d'Epalinges ne compte qu'une seule caméra qui se situe à l'église des Croisettes.

C'est ainsi un peaufinage léger sur lequel votre commission s'est prononcée. C'est aussi à l'unanimité que vos commissaires vous demandent d'accepter la modification de l'article 9 et d'accepter le préavis tel que proposé. Merci à Monsieur le syndic pour sa disponibilité.

Fabienne Guignard
Présidente rapporteur



Epalinges, le 11 février 2022